

LIBÉRIA

1. INTRODUCTION

Le but de ce document est de fournir des informations de référence sur la situation actuelle (2007) de la collecte des données et informations en matière de pêche au Libéria qui sera discutée à Accra, Ghana, juin 2007, dans le cadre de l'Atelier sous-régional FAO FishCode-STP/COPACE/CPCO pour améliorer l'information et les systèmes de collecte des données sur les pêches dans la région Centre-Ouest du golfe de Guinée tenu à Accra, au Ghana, en juin 2007.

Les informations contenues dans ce document proviennent de données non publiées du Bureau national des pêches (BNP) du Ministère de l'agriculture (MoA) de la République du Libéria, du rapport sur le sous-secteur des pêches pour une évaluation précise du secteur agricole au Libéria (Drammeh, 2007), du Profil des pêches de la FAO au Libéria et d'autres documents provenant des archives de documents de la FAO.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PÊCHES AU LIBÉRIA

Le Libéria a une superficie totale d'environ 111 370 km², dont 96 320 km² – soit 86 pour cent – sont des terres arides irriguées par des fleuves et rivières naturels. La végétation consiste en forêts et terres boisées (39 pour cent), prairies (2 pour cent) et terres arables (environ 36 pour cent).

Son littoral qui s'étend sur 570 km de côte atlantique et son plateau continental d'une largeur de 34 km fournissent au pays environ 20 000 km² d'aires de pêche pénétrant les eaux jusqu'à une distance de 200 milles marins.



Les pêcheurs traditionnels pratiquent leurs activités sur la côte libérienne et dans les eaux continentales depuis des siècles principalement pour satisfaire leurs besoins primaires. Les pêcheurs capturaient du poisson pour nourrir leurs familles et l'excédent était échangé contre d'autres biens et marchandises de première nécessité. La première tentative de pêche commerciale au Libéria date de 1848 lorsque le Président du Pays, Joseph Jenkins Roberts converti son navire de plaisance en bateau de pêche. Le premier chalutier opérant dans les eaux côtières libériennes était de propriété de la Woerman Company, une compagnie allemande qui fut active entre 1938 et 1939. La pêche était une activité journalière, les chalutiers faisant retour au port à la fin de chaque journée de pêche. Les facilités pour conserver le poisson frais étant alors inexistantes, le poisson capturé était vendu immédiatement pour éviter les pertes après capture.

Au vu du succès remporté par la Woerman Company et dans l'espoir de matérialiser le rôle potentiel considérable que pourraient avoir les pêches dans le développement socioéconomique du pays, le Gouvernement du Libéria, en 1952, sollicite l'aide de la FAO et du Gouvernement des États-Unis D'Amérique pour développer son sous-secteur des pêches. La FAO et le Gouvernement des États-Unis détachèrent des experts pour évaluer le potentiel du pays. Après des mois de sondage dans le milieu des pêches, il fut attesté qu'une pêcherie industrielle faisant preuve d'un acharnement moyen pourrait être envisagée dans le pays.

À l'heure actuelle, les pêches jouent un rôle déterminant dans le secteur agricole du Libéria aussi bien que dans l'économie nationale. En 2002, les pêches ont contribué pour 12 pour cent du PIB agricole et 3,2 pour cent du PIB national. Elles ont également un rôle fondamental dans les moyens d'existence de la population côtière et emploient directement 33 000 personnes qui exploitent environ 3 500 bateaux (pirogues).

3. STRUCTURE DU SECTEUR DES PÊCHES

Le secteur des pêches au Libéria comprend:

- les pêcheries maritimes pratiquant des activités industrielles et artisanales;
- les pêcheries continentales, principalement artisanales; et
- l'aquaculture, par le biais d'élevage de poissons.

Pêches halieutiques

Le secteur des pêches halieutiques au Libéria est normalement divisé en deux sous-secteurs, à savoir: i) les pêches industrielles et ii) les petites pêches ou pêches artisanales. Le sous-secteur de cette dernière catégorie est le plus important du point de vue du tonnage débarqué et reste le plus gros producteur de poisson pour la consommation intérieure.

Pêches industrielles

La pratique de la pêche industrielle a commencé vers la moitié des années 50 et ciblait principalement les ressources crevettières dans les aires de pêche de Sherbro, qui s'étendent jusqu'à la Sierra Leone. Le groupe de compagnies Mesurado a démarré ses activités au début des années 60 et est vite devenue la force dominante du secteur des pêches au Libéria. La compagnie possédait et exploitait plus de 25 navires, parmi lesquels des crevettiers et des chalutiers à double gréement. La compagnie était de propriété de la famille Tolbert et exploitait son propre port et ses propres installations pour le traitement du poisson pouvant conserver et congeler jusqu'à 3 000 tonnes. La compagnie exportait principalement la crevette avec des expéditions à destination de l'Europe et de l'Asie d'environ 60 tonnes. On dit que le groupe de compagnies Mesurado a été une des plus grandes entités de pêche en Afrique sub-saharienne jusqu'en 1980, À partir de cette date, suite aux troubles engendrés par le coup militaire, ses activités ont commencé à diminuer.

En 1985, huit ont enregistré 19 chalutiers pêche arrière. Comme résultat d'un système d'entreprise libre, désormais environ 30 chalutiers latéraux et chalutiers pêche arrière ont été enregistrés chaque année dans la flotte industrielle. Sept compagnies ont réussi à survivre malgré la guerre et les conditions peu favorables.

Les compagnies étrangères dominent actuellement le secteur de la pêche industrielle. On compte 14 compagnies de pêche opérant légalement au Libéria; six sont seulement engagées dans l'importation de poisson congelé capturé en haute mer et huit sont engagées dans des activités de pêche industrielle exploitant 27 bateaux de pêche avec un tonnage de jauge brute (TJB) de 4 122 tonnes. Les navires de pêche opérant dans les eaux libériennes vont des 91 TJB des chaluts-bœuf chinois (transporteurs de glace) aux 251 TJB des chalutiers équipés de chaîne du froid et d'installations pour le traitement et l'entreposage du poisson. Les bateaux industriels déchargent leurs captures au débarcadère du port libre de Monrovia. Le taux d'occupation pour les ressortissants libériens dans le secteur des pêches industrielles est de 61 pour cent, ce qui représente 17 pour cent de la totalité des emplois dans le sous-secteur des pêches.

En 1971 les captures des pêches industrielles étaient d'environ 470 tonnes et ont augmenté régulièrement jusqu'à atteindre 3 000 tonnes en 1978. Après 1980, les captures et les débarquements de poissons téléostéens par les navires de pêche industrielle libériens sont passés à 4 500 tonnes et 9 000 tonnes respectivement.

Le poisson débarqué localement par tous les chalutiers détenteurs de licences est estimé à 1 500 et 2 800 tonnes en 2004 et 2005 respectivement (BNP, 2006). Ces chiffres sont souvent incorrects car un certain nombre de navires de pêche industriels titulaires de licences est soupçonné de transborder illégalement des quantités de poisson en haute mer, qui ne sont pas reproduites dans les statistiques

nationales. En plus, il faut tenir compte du fait que la totalité des captures annuelles dans la zone économique exclusive (ZEE) du Libéria est en réalité beaucoup plus élevée car le braconnage est très répandu du fait qu'il n'existe pas de système de suivi, contrôle et surveillance (SCS).

Les données disponibles sur les exportations de poisson sont très incertaines car les transactions commerciales se font généralement en mer, ce qui empêche le gouvernement de bénéficier des avantages majeurs générés par le commerce du poisson. Presque toutes les crevettes sont traitées et congelées pour être exportées. Le Gouvernement du Libéria recommande de réserver les poissons téléostéens au marché intérieur, toutefois de petites quantités sont exportées. Le Libéria importe des quantités non négligeables de poisson congelé entier (Tableau 1).

Tableau 1: Communication des débarquements, importations et exportations du Libéria depuis 1995

Année	Débarquements (tonnes)		Exportations (tonnes)	Importations (tonnes)
	Industriels	Artisanaux		
1995	1 675	3 460	91	2 196
1996	1 104	2 036	2	2 540
1997	2 016	2 519	2	2 547
1998	3 071	3 757	3	2 560
1999	4 394	7 078	8	2 523
2000	5 314	7 742	32	3 770
2001			69	1 904
2002			151	1 150
2003			83	2 624
2004	1 502	7 773		1 219
2005	2 806			1 139

Le succès de Mesurado dans le secteur de l'exploitation a été rapidement suivi par la mise en place d'infrastructures sur le rivage comprenant des chambres froides, un dock pour les navires en cale sèche et les ateliers pour les réparations et leur entretien. L'ancien complexe de Mesurado avait une capacité de congélation de 5 000 tonnes et disposait d'un congélateur à air pulsé d'une capacité de 18 tonnes par jour, d'un entrepôt frigorifique d'une capacité de 2 000 tonnes et d'installations pour le traitement du poisson mais tout cela a été détruit au cours de la guerre civile. À l'heure actuelle, on compte environ 32 chambres froides à Monrovia d'une capacité totale d'environ 18 000 tonnes.

Pêcheries artisanales

Les pêcheurs indigènes Kru, Fanti et Popoe (et leurs familles) provenant des pays voisins (Ghana, Bénin et Côte d'Ivoire) sont actuellement les principaux animateurs du secteur artisanal des pêches. Récemment on a vu arriver des pêcheurs gambiens et sénégalais qui pour l'instant opèrent dans les eaux du comté de Cape Mount. Les pêches artisanales sont dominées par les pêcheurs Fanti et Popoe qui possèdent et utilisent des embarcations de pêche motorisées plus grandes et emploient des filets et techniques de pêche plus sophistiqués et, par conséquent, capturent plus à chaque sortie en mer que les pêcheurs indigènes Kru.

L'équipage des pêcheurs indigènes Kru se compose d'une à trois personnes opérant à bord de pirogues monoxyles d'environ 7 m, actionnées au moyen de pagaies ou de voiles. Certaines sont maintenant équipées de moteurs hors bord d'une puissance de 7 cv. Leurs engins se résument à des hameçons et lignes et quelquefois des filets maillants.

Les pêcheurs Fanti, de descendance ghanéenne, résidant au Libéria depuis les années 1920 (Marquette *et al.*, 2002) utilisent des plus grandes pirogues, longues de 12 m, munies de moteurs hors bord d'une puissance de 25-50 cv avec des équipages pouvant compter jusqu'à 15 personnes. Leurs engins sont plus sophistiqués. Les sennes tournantes et boursantes sont utilisées pour capturer des espèces de petits pélagiques. Les filets maillants, de plus grandes dimensions, adaptés à certaines espèces à des époques différentes sont également employés. Avant la guerre au Libéria, les

Fanti assuraient environ 90 pour cent des captures artisanales du pays, à ce jour ils n'en assurent plus que 40 pour cent.

Un autre groupe, les Popoh, sont spécialistes dans l'art de manier les sennes de plage d'une longueur de 200 à 800 m, qui sont principalement utilisées pour pêcher les petits poissons d'argent ou silverfish (*Lepisma saccharina*).

Environ 13 000 pêcheurs et 18 000 personnes chargées de la transformation du poisson (commerçants) et leurs familles vivent dans 139 communautés de pêche dans des zones territoriales côtières. Ensemble, ils exploitent 3 470 pirogues desquelles 8 pour cent sont motorisées (Drammeh, 2007). La majeure partie de ces pirogues opèrent dans le Comté de Montserrado et Grand Bassa (Figure 1).

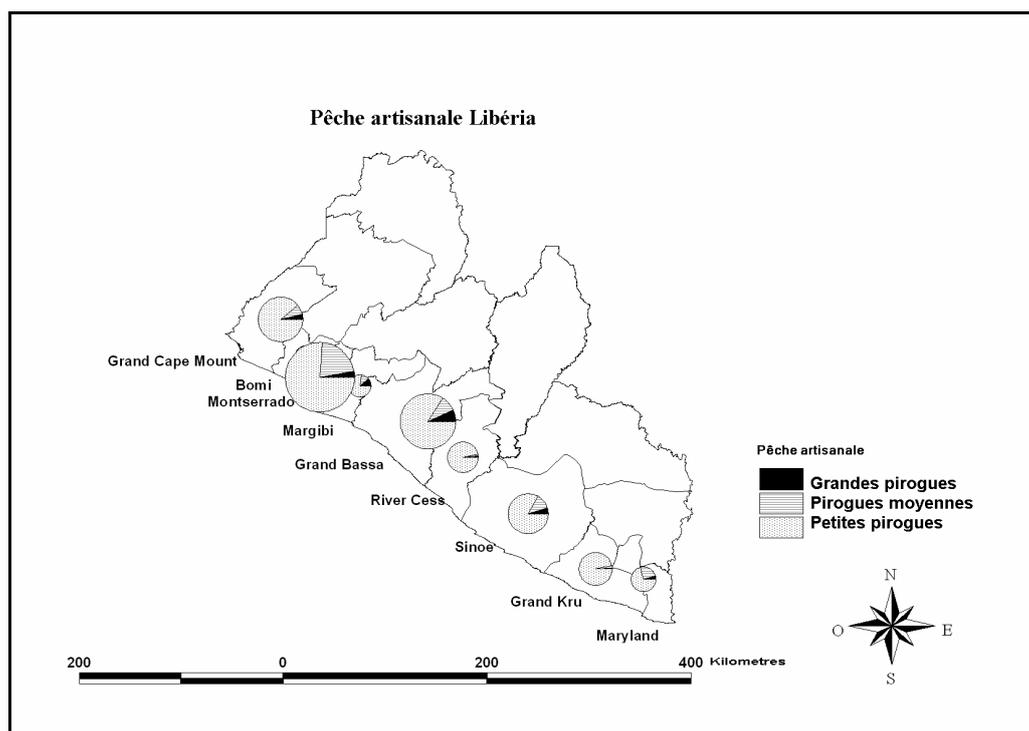


Figure 1: Distribution des pirogues pratiquant la pêche artisanale dans les divisions territoriales maritimes du Libéria (la taille des disques reflète le nombre de pêcheurs)

Les débarquements annuels communiqués pour le secteur artisanal s'échelonnent entre 2 000 et 7 700 tonnes/an avec des débarquements moyens d'environ 1,5² tonne par pirogue/an.

Principales ressources et pêcheries du sous-secteur maritime

Les ressources marines peuvent être classifiées comme suit:

- espèces de petits pélagiques (*Clupeidae* [sardinelles] et *Engraulidae* [anchois]);
- espèces de grands pélagiques (*Scombroidea* [poissons type thon]); et
- espèces démersales des familles des *Sparidae*, *Lutjanidae*, *Mullidae*, *Pomadasydae*, *Serranidae*, *Polynidae* et *Penaedae*.

Les ressources halieutiques sont ciblées par différents types de pêche (unités opérationnelles) et un résumé général en est fait au Tableau 2.

² Indépendamment du type de pirogue.

Tableau 2: Vue d'ensemble des pêcheries au Libéria

	Industrielles	Pirogues Fante			Pirogues Popoh	Pirogues Kru	
Nombre	30-40	270			?	3 150	
Type d'engin	Chalut	Senne tournante	Filets maillants Calés	Hameçon et ligne	Senne de plage	Pièges	Hameçon et ligne
Principales espèces ciblées	Penaeid Vivaneau	Hareng, Exocet (flying fish)	Thon Voilier	Croakers Chinchard Mérou	Hareng Aiguille Poorjoe Gbapleh	Homard Crabe	Barracuda Murène Vivaneau

Pêcheries continentales

Le Libéria est parcouru par six rivières principales qui prennent naissance dans les montagnes du Fouta Djallon en Guinée. Les fleuves Lofa, St. Paul, St. John et Castos sont à l'intérieur du pays. Le Mano constitue la frontière avec la Sierra Leone et le Cavalla coule le long de la frontière sud avec la Côte d'Ivoire. Au total le pays possède quelque 1 800 km de rivières pour la plupart peu profondes, au lit rocheux et non navigables. Il y a également de vastes zones marécageuses et de nombreuses lagunes côtières, y compris le lac Piso, un des plus grands lac d'Afrique de l'Ouest. Aucune évaluation de la production de ces sources n'est disponible.

La valeur des pêcheries continentales n'est pas connue mais elles représentent une importante activité de subsistance saisonnière utilisant principalement des engins de pêche traditionnels et des pièges. Pratiquement toutes les jeunes filles d'âge supérieur à 15 ans et les femmes dans les villages possèdent des filets de pêche et sont occupées à prendre du poisson dans les rivières et les criques durant la saison sèche. Selon la coutume, une des principales activités à laquelle les filles sont formées est la fabrication de filets de pêche.

Environ 600 pêcheurs et 925 vendeurs de poisson et leurs familles vivent dans 16 communautés de pêche sur les rives des principaux plans d'eau des comtés de Bong, Lofa, Nimba, Grand Gedeh, Gbarpolu et de la rivière Gee.

Aquaculture

C'est à l'Institut central pour la recherche agricole (CARI) que l'aquaculture doit son essor au cours des années 50. En 1989, plus de 900 étangs avaient été aménagés à travers le pays et empoissonnés avec des alevins, toutefois, le secteur est resté sous-développé. Le sous-secteur utilise des technologies simples avec des étangs de subsistance creusés dans l'argile. Trois espèces majeures (*Oreochromis niloticus*, *Heterobranchus* spp., *Clarias* spp. et *Tilapia* spp.) sont élevées selon un système de poly- ou de monoculture. On dénombre environ 3 500 éleveurs de poissons répartis en 159 communautés à travers tout le pays sur une superficie totale de 21 ha. Les niveaux de production qui, avant la guerre, étaient d'environ 35 tonnes chutèrent à 22 tonnes en 2000 pour remonter à 39 tonnes en 2004.

4. POLITIQUE ET OBJECTIFS DE GESTION

Cadre juridique des pêches

Le cadre institutionnel pour la gestion des ressources halieutiques est le Bureau national des pêches (BNP) du Ministère de l'Agriculture. Le BNP a été créé par l'Acte législatif de 1956. En 1972, la FAO est venue en aide au Gouvernement du Libéria pour réviser les lois de 1956 portant sur les ressources naturelles mais l'approbation présidentielle n'a été obtenue qu'en 1980, c'est-à-dire après la déclaration du coup d'État. En mars 1999, une version préliminaire de la législation des pêches a été préparée mais n'a pas encore été finalisée et approuvée par le Gouvernement.

Politique nationale et objectifs de gestion des pêches

La guerre civile qui régna dans le pays pendant 14 ans et qui ne prit fin qu'en 2003 empêcha le Gouvernement de définir une politique des pêches claire. Pendant toute cette période les institutions gouvernementales concernées n'ont pas été en mesure de fonctionner comme elles auraient dû.

Le Gouvernement du Libéria prépare actuellement des politiques et stratégies nationales dans les domaines des pêches et de l'aquaculture et se donne comme tâche de renforcer les lois, règlements et capacité maritimes du pays ainsi que la législation des pêches pour assurer une gestion et un développement durables. La gestion des pêches sera orientée vers la réalisation des objectifs de développement des politiques sous-sectorielles tels que: la contribution à la sécurité alimentaire nationale et l'amélioration des standards nutritionnels, des revenus et de la qualité de vie, l'ouverture sur de nouvelles perspectives d'emploi et la réduction de la pauvreté, plus particulièrement dans les communautés rurales, les rentrées de liquidités et de devises étrangères pour le pays.

La politique abordera les thèmes suivants: infrastructures nécessaires au développement des pêches artisanales et industrielles et à l'aquaculture; amélioration des systèmes de suivi, contrôle et surveillance; renforcement des capacités et développement de la main-d'œuvre; renforcement des capacités des communautés et cogestion; recherches scientifiques, collecte de données et informations et analyses sur base régulière, intensification de la coopération régionale et sous-régionale en matière de gestion. Le Gouvernement créera un milieu favorable pour les investissements locaux et étrangers dans le domaine des pêches et de l'aquaculture en révisant le code d'investissement et en prenant les dispositions qui s'imposent, y compris un système global de mesures d'incitation.

Le Code de conduite pour une pêche responsable orientera la politique nationale et les sections/dispositions du Code applicables seront insérées dans la législation nationale relative aux pêches.

5. ÉTAT DES COMPTES RENDUS DES PÊCHES DE CAPTURE

Statistiques des pêches communiquées à la FAO

Les statistiques telles que communiquées à la FAO sont présentées à la Figure 2.

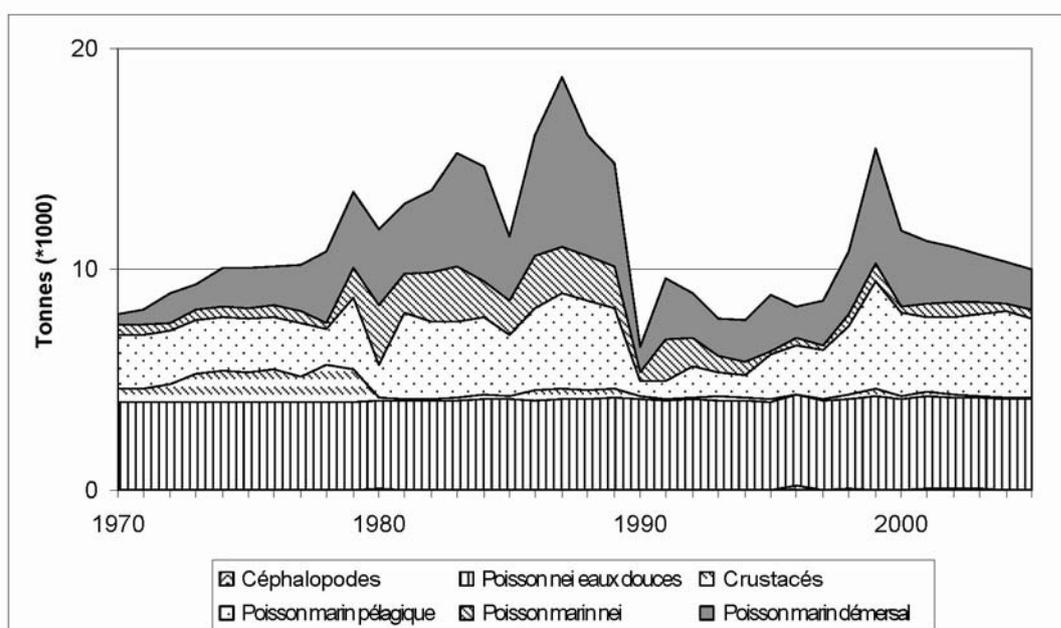


Figure 2: Statistiques des pêches telles que communiquées à la FAO par le Libéria

La production du Libéria oscille entre 8 000 et 16 000 tonnes. Dans les années 90, la production a considérablement diminué, principalement en raison du conflit qui a entraîné une diminution de la couverture de surveillance de la pêche et parfois réduit les activités de pêche.

Rapports nationaux

Le Libéria n'a jamais élaboré un bulletin national de statistiques sur les pêches.

6. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES SUR LES PÊCHES

Objectifs de la collecte des données sur les pêches

Les objectifs principaux de la collecte des données sur les pêches au Libéria ne sont pas formulés de manière très claire par rapport aux objectifs de gestion et sont plutôt orientés vers l'évaluation de l'ensemble des captures, leur valeur et le marché d'exportation.

Objectifs	Indicateurs et variables requis
Assurer la disponibilité de poisson pour satisfaire la ration protéique de la population ghanéenne	Production totale de poisson, population, consommation de poisson par tête, importations et exportations de poisson, volume des installations frigorifiques pour la conservation du poisson
Déterminer les quantités de poisson à importer pour assurer une source de protéines suffisante pour satisfaire les besoins de la population nationale	Production totale de poisson, population, consommation de poisson par tête, importations et exportations de poisson, volume des installations frigorifiques pour la conservation du poisson

Instituts principaux impliqués dans la collecte des données

Le Bureau national des pêches (BNP)

Le Bureau national des pêches (BNP) du Ministère de l'agriculture créé dans les années 50 est l'Agence gouvernementale responsable de la collecte des données sur les pêches.

En avril 2007, le BNP a contracté les services de 65 inspecteurs qui ont été affectés aux bateaux et sites de débarquement. Le minimum de diplômes requis pour ces postes était le baccalauréat. Nous avons pu mettre sur ces postes 20 lycéens et 5 lycéens ayant été reçus au baccalauréat.

Tableau 3: Personnel permanent et qualifications actuellement couvertes au BNP

Qualification	MSc	BSc	AA	Dipl. and Certif.	Lycée	Au-dessous du lycée
No	2	2		1	18	2
Spécialité	Pêches et agronomie	Gestion	Aquaculture et éducation	Sécurité en mer		

Bureau de l'inspection expertise évaluation et contrôle (BIVAC)

Le Bureau de l'inspection expertise évaluation et contrôle (BIVAC) est une société commerciale qui aide les autorités des douanes libériennes et le Ministère du commerce à développer le commerce international par le biais d'inspections pré-expédition (PSI) et la vérification de conformité (VoC). Le fait qu'il recueille des données sur les importations et exportations de poisson fait de lui un institut d'importance considérable.

Bureau national des statistiques/LIGIS

Le Bureau national des statistiques, fait partie du Ministère de la planification, mais il est devenu autonome en 2006 par une loi de l'Assemblée législative. Son mandat est de mener des recensements. Le dernier recensement officiel du Libéria a été fait en 1985. Le prochain

recensement est due mars 2008. Déjà, des plans sont en cours pour effectuer ce recensement. Il n'y a pas eu de bulletin de statistiques nationales publiées depuis le dernier recensement.

7. SYSTÈMES DE COLLECTE DES DONNÉES ET LEURS COMPOSANTES

Système de suivi des pêches maritimes du BNP

Le BNP a vu le jour durant les années 50 mais il n'y a aucune trace de la date à laquelle la collecte des données a débuté. Selon M. Momo Johnson, le plus ancien membre du personnel du BNP impliqué dans la collecte des données était déjà en place en 1982. De 1982 à 1990 les données sur les débarquements des pêches industrielles étaient recueillies par les inspecteurs des pêches au débarcadère de Monrovia et les données sur les captures artisanales étaient également recueillies par les inspecteurs des pêches dans tous les comtés. En 1990, à cause de la guerre civile, la collecte des données sur les pêches artisanales dans tous les comtés à l'exception de Montserrado, Cape Mount et Bassa et le suivi des opérations à Monrovia s'effondrèrent. En 2003 la collecte des données, de quelque genre qu'elles soient, fut complètement abandonnée, le BNP fut saccagé et toutes les archives et données/rapports furent détruits.

Après l'Accord de paix en 2003 et la réinstauration d'un climat de sécurité et de stabilité dans le pays, la collecte des données reprit en 2004 sur les débarquements industriels au débarcadère de Monrovia et dans une moindre mesure dans les comtés de Montserrado, Cape Mount et Bassa reprit en 2004. Depuis 2006 le BNP a fait de réels progrès pour remettre l'ancien système de suivi des données sur pied et actuellement 62 inspecteurs des pêches sont employés sur une base contractuelle pour la collecte des données (Tableau 4).

De même que l'ancien, le nouveau système est basé sur le recensement de tous les navires traditionnels.

Tableau 4: Nombre d'inspecteurs des pêches employés sous contrats en 2006 et 2007

Comté	Secteur	Nombre d'inspecteurs des pêches					
		Pêches industrielles		Pêches artisanales		Total	Total
		2006	2007	2006	2007	2006	2007
Bassa	Maritime			1	3	1	3
Rivercess	Maritime			1	1	1	1
Sinoe	Maritime				1		1
Maryland	Maritime				1		1
Montserrado	Maritime	7	40	3	22	10	62
Grand Kru	Maritime				1		1
Bomi	Maritime				1		1
Cape Mount	Maritime			1	3	1	3
Margibi	Maritime				2		2
Bong	Continental			1	1	1	1
Lofa	Continental				1		1
Total		7	40	7	37	14	77

Enregistrement des licences maritimes pour les bateaux industriels

Depuis 1992, tous les bateaux industriels pêchant dans la ZEE libérienne doivent être inscrits au du BNP et présenter demande pour une licence de pêche. La somme à verser pour la délivrance d'une licence dépend de la taille du bateau (TJB), les espèces ciblées et le type d'opération/engin. Aux fins de l'obtention d'une licence, les caractéristiques du bateau suivantes sont enregistrées:

- Numéro de la licence
- Nom de la société de pêche/du propriétaire
- Nom du bateau
- État du pavillon

- Tonnage
- Puissance du moteur
- Membres d'équipage (nombre)
- Capacité d'entreposage
- Engin(s) employé(s)
- Espèces ciblées

Le registre des licences de pêche au BNP est tenu sous forme d'un répertoire de fiches.

Actuellement, environ 35 bateaux de pêche industrielle, tous appartenant à des armateurs étrangers, sont titulaires de licences délivrées par le BNP.

Contrôle des débarquements par les navires de pêche industriels

Depuis 2004, les débarquements effectués au débarcadère de Monrovia par tous les navires de pêche industriels détenteurs d'une licence sont contrôlés par les inspecteurs des pêches du BNP. Lors du déchargement, les inspecteurs annotent les renseignements suivants pour chaque navire.

Les inspecteurs fournissent les indications concernant le navire au service des statistiques du BNP, après quoi les données sont enregistrées dans un répertoire de fiches. Ces données sont utilisées pour calculer les débarquements annuels par espèces ou groupes d'espèces de la flotte industrielle autorisée. Une autre difficulté de ce système de suivi est qu'il n'enregistre pas la totalité des captures des bateaux de pêche industriels dans la ZEE libérienne car:

- Le braconnage est très répandu.
- Les bateaux titulaires de licence transbordent du poisson en mer.
- Une certaine quantité de poisson est débarquée à Conakry, Guinée, pour évader les taxes qui frappent les produits débarqués.

Programme des observateurs des pêches maritimes industrielles

En raison des lacunes rencontrées dans le suivi des débarquements, en 1997, la première mesure prise par le BNP fut de lancer un programme d'observateurs à bord pour contrôler les navires de pêche industriels détenteurs de licence. À ce jour à bord de 32 des 40 navires de pêches détenteurs de licence il y a un observateur pour enregistrer les opérations et les captures effectuées. L'observateur enregistre sur place les informations concernant:

- L'aire de pêche.
- La durée de la sortie en mer.
- Le nombre d'opérations de pêche.
- Les prises par espèces ou groupes d'espèces.
- Les rejets.

Les données des programmes d'observateurs sont enregistrées par le BNP et classées dans un répertoire de fiches.

Enquête cadre sur la pêche maritime artisanale

Les inspecteurs des pêches recrutés récemment annotent les nombres et principales particularités des bateaux pratiquant la pêche artisanale et de leurs points de débarquement/communautés de pêche. Il n'existe pas de fiche d'enregistrement des données standards et les informations sont d'ordre général: type de pirogue, longueur et nom, équipage, engins employés.

Il résulte qu'un certain nombre de projets financés par des bailleurs de fonds dans les différents comtés ont recueilli des informations sur la flotte de pêche artisanale qui ont été regroupées par des consultants de la FAO et du BNP. Depuis 2006, le BNP envisage la mise en œuvre d'une étude-cadre appropriée couvrant tous les comtés, les points de débarquement et les navires de pêche traditionnels. Toutefois, les fonds disponibles n'étant pas suffisants, l'étude-cadre n'a pas encore été réalisée.

Enregistrement des licences concernant la pêche artisanale maritime

Depuis 2006, le BNP s'efforce de mettre sur pied un système d'octroi de licences pour la pêche artisanale. Tous les exploitants de navires pratiquant la pêche artisanale sont tenus de présenter

demande pour une licence de pêche auprès du BNP. À cette fin, les renseignements suivants doivent être fournis par le propriétaire du navire/de la pirogue:

- Nom du propriétaire
- Navire/Numéro de la licence
- Type de pirogue
- Longueur de la pirogue
- Engins employés
- Communauté de pêche
- Finalisation par BNP

Les données sur les licences délivrées sont transmises au BNP par les inspecteurs des pêches et classées dans un répertoire de fiches. Le système n'a jamais fonctionné en raison du manqué de coopération entre les propriétaires de bateaux.

Enquête sur les débarquements des pêches maritimes traditionnelles

En 2004, l'enquête sur les débarquements des pêches maritimes traditionnelles a redémarré bien qu'à une échelle plus limitée et le BNP déploie tous ses efforts pour couvrir tous les comtés impliqués dans la pêche maritime artisanale. En 2006 et 2007 de nouveaux inspecteurs des pêches ont été recrutés et formés. Actuellement 62 inspecteurs sont employés sur une base contractuelle pour la collecte des données de pêche de la flotte artisanale dans les différents comtés (Tableau 4).

Enquêtes *ad hoc* du BNP

Programme Nansen

Le personnel du BNP est impliqué dans le Programme Nansen.

Bureau national des statistiques (BNS)-Bureau des douanes

Enregistrement des opérations d'import/export

Autrefois, le Bureau national des statistiques était responsable de la communication des statistiques annuelles sur les opérations d'import/export des produits de la pêche au Libéria. Ce système se basait alors sur les formulaires de déclaration en douane. Pendant un certain nombre d'années, le BNS n'a pas été en mesure de publier des rapports annuels de statistiques. Actuellement il a repris ses activités et un rapport est attendu en 2008. Pour l'instant, les données sur les importations et exportations des produits de la pêche sont recueillies par BIVAC.

Contrôle des opérations d'import/export par BIVAC

BIVAC est à ce jour l'institution chargée du contrôle des opérations d'import/export des produits de la pêche au Libéria.

Contrôle des importations de produits halieutiques

L'importation de poisson et produits de la pêche est sujette à l'obtention d'une licence d'importation délivrée par le Ministère des finances. Cette licence sera soumise au Ministère du commerce, une facture sera préparée et un règlement bancaire exigé. Une fois ces formalités accomplies, BIVAC prépare un document de reconnaissance de dette pour financement qui sera adressé au Ministère des finances et les importations peuvent désormais être faites. BIVAC enregistre soigneusement tous ces mouvements et utilise un système de codification de vaste portée pour les différents produits de la pêche. Toutes les données relatives aux importations sont archivées dans une base de données spécialement conçue à cet effet et des rapports mensuels sont préparés et distribués.

Contrôle des exportations de produits halieutiques

L'exportation de poisson et produits de la pêche est sujette à l'obtention d'une licence d'exportation délivrée par le Ministère du commerce extérieur. Elle sera ensuite présentée à BIVAC qui prendra des dispositions pour le contrôle de la qualité. Les rapports d'inspection seront communiqués à BIVAC qui les analysera et accordera la permission d'exporter. BIVAC enregistre soigneusement tous ces mouvements et utilise un système de codification de vaste portée pour les différents

produits de la pêche. Toutes les données relatives aux exportations sont archivées dans une base de données spécialement conçue à cet effet et des rapports mensuels sont préparés et distribués.

8. DOCUMENTATION

Drammeh, O.K.L. 2007. Fisheries and aquaculture policy of Liberia. Draft final report. September 2007. 36pp.

FAO. 2004. Liberia fisheries country profile.

Marquette, C.M., Koranteng, K.A., Overå, R. et Bortei-Doku Aryeetey, E. 2002. Small-scale fisheries, population dynamics and resource use in Africa: the case of Moree, Ghana. *AMBIO: A Journal of the Human Environment* 31(4): pp.324–336.

